

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE  
N°2024-42

ARRONDISSEMENT  
DE PRIVAS

**Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un  
spectacle - SONOTEK**

*Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,*

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,*

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'attractivité du territoire, la municipalité a à cœur de proposer des animations, concerts et spectacles diversifiés et à destination de tous les publics.

Dans le cadre de la préparation des festivités de l'été 2024 sur la commune de la Voulte-sur-Rhône, il est proposé l'organisation d'un spectacle d'animation musicale réalisé par la société SONOTEK.

La société propose un spectacle de musique vivant de 50min appelé « Magali RIPOLL » animé par 2 musiciens et 1 technicien.

La représentation aura lieu le vendredi 30 août 2024 à 21h dans la cour du Château. Le montant de la prestation s'élève à 5 275 € TTC.

**DECIDE**

- **DE SIGNER** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la société SONOTEK pour un montant de 5 275 € TTC ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2024.

À la Voulte sur Rhône, le 14/05/2024

Monsieur Le Maire,  
Bernard BROTTES



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).*